

Maintien et Actualisation des Compétences du SST

Durée :

7 heures

Effectif :

De 4 à 10 participants pour un formateur SST.

Public :

Tout public

Pré-requis :

Être titulaire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail.

Objectifs :

Le maintien d'actualisation des compétences SST a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Moyens pédagogiques :

- Exposé et documentation
- Exercices cas pratique

Formateur :

Formateur SST rattaché à un organisme de formation habilité.

Révision du Domaine de Compétence 1 :

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétence 1 :

Situer le cadre juridique de son intervention

Compétence 2 :

Réaliser une protection adaptée

Compétence 3 :

Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Compétence 4 :

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Compétence 5 :

Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Révision du Domaine de Compétence 2 :

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Compétence 6 :

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise

Compétence 7 :

Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

Compétence 8 :

Informers les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Évaluation des SST

Compte tenu de la durée des sessions de maintien et actualisation des compétences (MAC), bien que les compétences du SST soient de nouveau validées lors de ces journées, nous proposons une forme simplifiée de l'épreuve certificative.

La certification dans le cadre d'une session de maintien et d'actualisation des compétences du SST se déroule sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur.

La 1ère épreuve certificative est définie comme suit :

Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident simulée, tirée au sort, parmi des situations ayant entraîné un accident, préparées par le formateur.

Pour permettre une adaptation du temps d'évaluation à la durée de la formation (7h00) seuls les indicateurs incontournables des compétences C3, C4 et C5 sont repris de la grille d'évaluation du SST.

Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour réaliser la conduite à tenir.

La 2ème épreuve certificative est définie comme suit :

Le formateur évaluera le stagiaire sur la même situation d'accident du travail simulée qui aura servi à évaluer ce dernier sur la 1ère épreuve. Pour cela, il questionnera à l'issue de la 1ère épreuve le stagiaire, au travers de questions courtes et simples permettant d'évaluer les compétences retenues dans la grille présentée ci-après.

Seuls les indicateurs incontournables des compétences C6 et C8 ont été retenus. Pour la compétence C7, 2 items doivent être évalués.

L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents formats :

- Entretien direct (individuel) avec le formateur,
- En plénière.